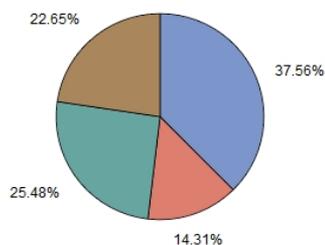


Pays



- Groupe Ia: les chômeurs indemnisés demandeurs d'emploi
- Groupe Ib: les chômeurs indemnisés non-demandeurs d'emploi
- Groupe II: les travailleurs soutenus par l'ONEM
- Groupe III: les travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre
Population en âge de travailler (1)	7.262.242
Assurés contre le chômage (2)	3.833.570
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	3.306.618
Taux du chômage (4)	10,5

Vision globale 2014	Nombre / Montants
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	2.271.640
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	30.688
Dossiers litiges achevés	176.574
Contrôles achevés (6)	81.225
Sanctions notifiées au cours de l'année (7)	77.948
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (8)	25.627
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2013	8.656,9
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2014	8.229,2
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	408,9
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	73,0

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2014)		Nombre	%	Montants en millions d'EUR	%	
Chômeurs indemnisés	Hommes	351.981	55,6	4.100,2	59,3	
	Femmes	281.381	44,4	2.812,0	40,7	
	Total	633.361	100,0	6.912,2	100,0	
	CCI inoccupés inscrits comme DE	Hommes	248.984	39,3	2.626,7	38,0
		Femmes	209.658	33,1	2.011,7	29,1
		Total	458.642	72,4	4.638,4	67,1
		Après un emploi à temps plein	340.870	53,8	3.772,6	54,6
		Après études	90.896	14,4	665,0	9,6
		Après un emploi à temps partiel volontaire (DE)	22.049	3,5	131,3	1,9
		Chomage avec complément d'entreprise sans dispense de l'IDE	4.827	0,8	69,5	1,0
		Travailleurs ayant charge de famille	131.696	20,8	1.650,4	23,9
		Isolés	111.285	17,6	1.243,9	18,0
		Cohabitants sans charge de famille	215.657	34,0	1.744,1	25,2
		Moins de 25 ans	54.444	8,6	393,8	5,7
		25 à 50 ans	273.835	43,2	2.731,9	39,5
		50 ans et plus	130.363	20,6	1.512,8	21,9
	Moins d'1 an	169.609	26,8	1.688,5	24,4	
	1 à 2 ans	85.598	13,5	810,5	11,7	
	2 ans et plus	203.435	32,1	2.139,4	31,0	
	Difficultés sociales et familiales	6.908	1,1	20,0	0,3	
Chômeurs âgés	58.385	9,2	737,9	10,7		
Chomage avec complément d'entreprise avec dispense de l'IDE	102.305	16,2	1.475,1	21,3		
Après un emploi à temps partiel volontaire (non DE)	7.122	1,1	40,9	0,6		
Travailleurs soutenus par l'ONEM (9)	Hommes	174.431	56,1	924,4	56,9	
	Femmes	136.751	43,9	701,4	43,1	
	Total	311.182	100,0	1.625,8	100,0	
	Chômeurs temporaires		135.118	43,4	580,4	35,7
		dont suspension pour employés	3.229	1,0	12,1	0,7
	Gardien(ne)s d'enfants	2.946	0,9	4,0	0,2	
	Vacances-jeunes	2.438	0,8	6,8	0,4	
	Vacances seniors	238	0,1	0,7	0,0	
	Période non rémunérée dans l'enseignement	3.874	1,2	33,6	2,1	
	Soins d'accueil	103	0,0	0,2	0,0	

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2014)		Nombre	%	Montants en millions d'EUR	%	
Travailleurs soutenus par l'ONEM (9)	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droits et AGR	50.702	16,3	243,7	15,0	
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	422	0,1	1,1	0,1	
	Chômeurs avec dispense ALE	1.458	0,5	15,5	1,0	
	Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs qui s'engagent à l'étranger	14	0,0	0,1	0,0	
	Mesures d'act. ciblées sur les jeunes	148	0,0	0,6	0,0	
	Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs âgés	17.105	5,5	37,9	2,3	
	Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: études	25.069	8,1	237,0	14,6	
	Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: formation prof.	20.086	6,5	224,6	13,8	
	Allocations comme subventions salariales ciblées ou non sur les chômeurs de longue durée et/ou peu scolarisés	50.563	16,2	238,7	14,7	
	Complément de garde d'enfants	886	0,3	0,9	0,1	
	Mesures d'act. ciblées sur l'encouragement des chôm. pour s'installer comme indépendant.	13	0,0	0,0	0,0	
	Travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec soutien de l'ONEM	Hommes	88.580	32,0	264,0	31,7
		Femmes	188.052	68,0	568,2	68,3
Total		276.633	100,0	832,2	100,0	
Prépension à mi-temps		332	0,1	1,6	0,2	
ICP, interruption complète		4.836	1,7	21,8	2,6	
ICP, réduction des prestations		63.831	23,1	162,0	19,5	
Congés thématiques		73.052	26,4	220,2	26,5	
Crédit-temps, pour un emploi à temps plein		5.790	2,1	34,2	4,1	
Crédit-temps, réduction des prestations		128.791	46,6	392,4	47,2	
Autres		Prime de crise - Alloc. de licenciement	3.147	100,0	60,8	100,0
	Indemnité en compensation du licenciement	518	100,0	40,4	100,0	
Attestations	Total	844.537				
	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement	568.868				
	Autres attestations	275.669				

(1) Population au 1er janvier 2014 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2013. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2013 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2013 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2013; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2013 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2014 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2013 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Les contrôles concernant les dossiers qui sont de la compétence des BC de Boom sont, depuis 2008, effectués respectivement par les services de contrôle des BC de Malines.

(7) Chômeurs sanctionnés d'une exclusion effective sans sursis ou avec sursis partiel, pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration, travail ou revenu non déclaré, ou suite à un chômage de longue durée (application de l'article 80).

(8) Sans a) les exclusions sur la base des articles 70,1 à 70,6, qui déterminent que l'intéressé(e) n'est exclu(e) que jusqu'au moment où il (elle) prend les mesures nécessaires pour être en règle avec la procédure et b) les exclusions parce que l'intéressé(e) renonce volontairement au droit aux allocations. Les sanctions qui mènent à une réduction de l'allocation sont toutefois reprises.

(9) Définitions de ces (sous-)groupes d'allocataires de l'ONEM: voir notre site internet: Statistiques - définitions des ayant droit.